

## Agrégation Enseignement Secondaire Inférieur ( A.E.S.I. )

	Baccalauréat					
	1 <sup>ère</sup>		2 <sup>ème</sup>		3 <sup>ème</sup>	
	Cours	Crédits	Cours	Crédits	Cours	Crédits
Formation musicale	90 h	9	90 h	9		
Analyse et écritures (écritures)	60 h	4	60 h	4	60 h	4
Analyse et écritures			60 h	3	60 h	3
Harmonie pratique	30 h	2	30 h	2	30 h	2
Formation aux langages contemporains					30 h	2
Pédagogie musicale	60 h	10	60 h	7	60 h	7
Psychopédagogie générale			30 h	2		
Créativité musicale	30 h	2	30 h	2	30 h	2
Rythmique et mouvement	30 h	2	30 h	2	30 h	2
Stages "Communication"			15 h	2	30 h	2
Stages "Enseignement général"	15 h	5	15 h	5	30 h	7
Chant - initiation aux techniques vocales	30 h	3	30 h	3	30 h	3
Piano	30 h	3	30 h	3	30 h	3
Chant d'ensemble	60 h	2	60 h	2	60 h	2
Direction de chœur					30 h	3
Histoire de la musique	60 h	4	60 h	4		
Histoire approfondie de la musique					60 h	4
Histoire comparée des arts	30 h	2	30 h	2	30 h	2
Approche de l'ethnomusicologie			30 h	2		
Encyclopédie de la musique			15 h	2		
Introduction à la philosophie					30 h	2
Introduction à la psychologie générale	30 h	2				
Questions religieuses et liturgiques					30 h	2
Informatique	15 h	2				
Acoustique	15 h	2				
Organologie	15 h	2				
Marketing					30 h	2
Aspects légaux et juridiques					15 h	2
Auditions commentées	15 h	2	15 h	2	15 h	2
Séminaires, visites, concerts	15 h	2	15 h	2	15 h	2
<b>Total</b>	<b>630 h</b>	<b>60</b>	<b>705 h</b>	<b>60</b>	<b>735 h</b>	<b>60</b>

## Agrégation Enseignement Secondaire Supérieur (A.E.S.S.)

L'Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur est accessible aux étudiants ayant réussi une 2e Licence ou un Diplôme Supérieur d'instrument.

(Voir Arrêté du Gouvernement de la Communauté française organisant l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur dans les Écoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Communauté française.)

Les cours peuvent être répartis sur deux années	1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> année	
	Activités de cours	ECTS
Aspects légaux et juridiques (législation scolaire)	15 h	2
Approche de l'ethnomusicologie	30 h	2
Psychopédagogie générale (didactique générale)	30 h	2
Méthodologie spécialisée	30 h	5
Improvisation	30 h	2
Psychopédagogie générale	30 h	2
Techniques interactives ( techniques de communication)	15 h	2
Stages d'observation participante	30 h	3
Stages d'enseignement	60 h	8
Stages d'activités scolaires hors cours	30 h	2
<b>Total</b>	<b>300 h</b>	<b>30</b>